



## Questionnaire pour les candidats aux élections municipales A remplir par écrit

1. Avez-vous connaissance du cadre légal existant en France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et son application particulière pour la politique de la ville ?

Il existe de nombreuses lois en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui se renforcent d'année en année, comme celles concernant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (loi du 3 août 2018), la loi contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées (loi du 13 avril 2016) ainsi que la loi de protection des victimes de violences au cours d'une procédure pénale (loi du 17 août 2015). Le Président de la République en a fait la grande cause du quinquennat, afin de mobiliser l'ensemble de son gouvernement et de soutenir les initiatives émanant de la société civile. L'égalité entre les femmes et les hommes doit irriguer l'ensemble de la sphère publique et privée, et bénéficier de cette accélération nécessaire : il s'agit de casser les rigidités et les plafonds de verre, de corriger résolument les biais, de modifier certains mécanismes néfastes et pourtant profondément ancrés dans notre société. La grande consultation publique sur l'égalité femmes-hommes, lancée en décembre dernier, aboutira à un projet de loi en 2020 autour de 5 sujets majeurs (le milieu professionnel, l'éducation et l'accès aux études sélectives, les congés parentaux, les quotas dans les comités de direction et l'entrepreneuriat féminin).

Pour agir concrètement avec ce panel de lois, l'échelon communal reste efficace. Les quartiers concernés par le champ de la politique de la ville

sont principalement La Madeleine, Nétreville et Navarre. Toutefois, nos actions s'étendent à tous les quartiers d'Évreux. Il faut casser toutes les formes de ségrégation qui nuisent au bien vivre ensemble et à la mixité sociale. En tant que Maire, je souhaite que les aménagements réalisés, les actions menées par les services communaux, les associations et les entreprises valorisent et rendent lisible la place de la femme dans notre ville. Cela passe par une nécessité de les associer aux choix des politiques communales, de leur proposer des temps d'échanges... Il faut aussi, avec les acteurs sociaux d'Évreux, pouvoir agir sur les violences intrafamiliales, sur les problématiques de santé, juridique... Avec mon équipe, nous sommes prêts à prendre des mesures qui activeront un réel changement.

**2. Avez-vous l'intention de faire un diagnostic préalable sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes sur votre territoire ? En tenant compte des dimensions interne (politique RH) et externe (politiques publiques) ?**

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes sera un sujet majeur des années à venir, notamment avec le projet de loi en cours de concertation. Il faut s'approprier les chiffres liés à l'Index mis en place en 2019. Nous mènerons donc un audit et ces résultats pourront être présentés et complétés, mais avec l'ensemble des partenaires concernés par l'égalité femmes-hommes : les associations, l'État, les chambres consulaires, la mission locale, la maison de l'emploi... Nous observons que sur le fonctionnement interne de la ville d'Évreux, aucune communication n'a été réalisée de la part de l'équipe municipale sortante.

En matière de politiques publiques, celles mise en place pourront, sur le mandat, être analysées au regard de cette question d'égalité entre les femmes et les hommes. Une réorientation pourra être réalisée en cas de dysfonctionnements observés, notamment en matière d'aménagement d'espaces publics, de sécurisation, mais aussi en matière d'accès aux garderies et écoles pour les familles monoparentales.

Je tiens à ajouter que cette cause me tient à cœur personnellement. Comme membre fondateur de l'initiative #StOpE (stop au sexisme) contre le sexisme ordinaire en entreprise, j'ai contribué en 2018 à la rédaction d'une charte d'engagements à destination du secteur privé. En collaboration étroite avec Brigitte Grésy, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, nous engageons l'ensemble

du secteur privé (désormais rejoint par des institutions publiques) à prendre des engagements concrets, soumis à évaluation. Par exemple, comme action concrète qui peut être appliquée au sein des service municipaux, nous développerons le mentorat, afin d'accompagner les carrières et lutter contre les biais de genre et nous porterons un discours ferme à l'encontre des agissements sexistes.



### 3. Que pensez-vous du principe de budget genré ? Pourriez-vous le mettre en place à Évreux?

Pour mettre en place un budget genré, il est nécessaire de réaliser un diagnostic sur les déséquilibres existants (formation, RH, politiques publiques...). Il est possible, pour l'équipe d'« Evreux Avance », de prendre des mesures visant à rééquilibrer l'ensemble et résoudre les inégalités identifiées. Nous nous engageons à rencontrer des collectivités qui ont déjà expérimenté ce type de budget : partage d'expérience, modalité de mise en œuvre...

Nous souhaitons aussi mener des études d'impact de genre sur nos trois grands projets d'aménagement : Le pôle sportif de La Madeleine, le pôle gare et le futur quartier Saint-Louis.

#### 4. Pouvons-nous imaginer la désignation d'un.e élu.e référent.e égalité femme-homme au sein de la municipalité ?

La désignation d'un élu ou d'une élue référente, dans sa délégation, sur l'égalité femme-homme, est décidée : elle devra reposer sur une mission claire et des moyens d'action réels. Nous désignerons aussi au sein des services communaux, un référent formé sur le sujet, qui s'attachera à ce sujet de l'égalité femme-homme. Sur ce sujet, comme sur l'ensemble de nos politiques publiques, nous souhaitons privilégier l'efficacité de l'action et ses résultats, plutôt que l'affichage politique et les intitulés de poste. S'engager dans l'égalité femme-homme, c'est améliorer la performance de notre collectivité.

#### 5. Connaissez-vous la proportion de femmes et d'hommes dans le personnel municipal ? Si l'on applique l'index de l'égalité (décret du 8 janvier 2019) des entreprises à la municipalité, connaissez-vous la proportion de femmes dans les 10 plus hauts salaires ?

Nous avons bien noté que la loi du 5 septembre 2018 oblige les entreprises à fournir 5 indicateurs :

- Les écarts de salaires au même poste et au même âge
- Les chances d'obtenir une augmentation pour une femme
- Les chances d'obtenir une promotion pour une femme
- Le rattrapage salarial pour les femmes après un congé maternité
- Le nombre de femmes parmi les plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Effectivement, cet index peut être utilisé pour évaluer les collectivités territoriales. Pour Évreux, ce rapport stipule ce que l'on retrouve dans de nombreuses collectivités territoriales, c'est-à-dire une place majoritaire des femmes (postes administratifs) et un comité de direction quasiment à l'équilibre entre les femmes et les hommes. Nous procéderons dès le début du mandat à une analyse fine de ces indicateurs, afin de prendre les mesures de correction nécessaires, notamment en ce qui concerne l'égalité des salaires.

#### 6. Envisagez-vous d'agir via la formation des personnels municipaux en contact avec les enfants pour lutter contre les stéréotypes de genre ? Si oui, pouvez-vous préciser vos actions de formation ?

La formation reste un élément majeur pour lutter contre toutes les ségrégations. Dans notre programme, nous souhaitons en plus mener un véritable dialogue social, en lien avec les organisations syndicales,

au sein des services de la ville, notamment sur l'égalité femme/homme, les violences sexistes et sexuelles et toutes formes de discriminations. Nous souhaitons aussi former le personnel municipal en contact avec les femmes victimes de violences.

Concernant, plus particulièrement le personnel municipal qui est en contact avec les enfants, nous avons inscrit dans notre programme, la volonté de développer des actions éducatives avec les partenaires concernés, pour sensibiliser aux comportements discriminants, notamment concernant l'égalité filles-garçons, le harcèlement sexiste et l'homophobie. La lutte contre les stéréotypes et les biais de genre seront l'une des composantes de ces actions de sensibilisation et de formation.

#### **7. Quelles mesures pouvez-vous proposer pour améliorer les déplacements des femmes le soir ?**

Le réseau de transport urbain date d'un autre siècle et les femmes, notamment celles qui travaillent à des horaires atypiques, s'y retrouvent en difficulté. Nous voulons reprendre le schéma de desserte du réseau de transport urbain, pour optimiser les chaînes de déplacements, pour faire gagner du temps aux Ébroïciennes et Ébroïciens et pour mettre en cohérence la grille horaire avec les autres modes de déplacements, principalement le train. Pour cela, des lignes de Bus à Haut Niveau de Service seront mises en fonctionnement avec des horaires tardifs. Des systèmes, comme par exemple le flexo du soir, peuvent être envisageables. Il s'agit d'un service de transport qui assure un retour à l'arrêt le plus proche du domicile et le chauffeur adapte l'itinéraire en fonction des destinations des voyageurs présents dans le bus. Plusieurs villes ont mis en place ce système.

#### **8. Pensez-vous que l'espace public ébroïcien est adapté aux femmes ? Si tel est le cas, quels sont les arguments en faveur de cette affirmation ? Si ce n'est pas le cas, quelles sont vos propositions pour changer cela ?**

L'espace public est source de rencontres et donc de civilité ou d'incivilité. L'espace public est un espace de sensibilité et d'altérité, un espace où se déploie la mise en scène de soi et des autres. Dans cette optique, l'espace public nécessite de la co-présence, du brassage favorisant de nouvelles sociabilités et de l'innovation sociale.

Toutefois, il pose aussi plusieurs problèmes :

- Les liens entre espace public et espace privé, puisque la recherche d'intimité reste contradictoire avec celle d'ouverture. Il faut pouvoir se mettre à l'écart, même dans un espace ouvert.
- Le sentiment d'insécurité ou l'insécurité réelle qui peut se traduire par des espaces non utilisables par les femmes : mal éclairés, présence de groupes d'individus...
- Le vécu de cet espace public peut être difficile, comme par exemple avec le harcèlement de rue.

A Évreux, ces dimensions n'ont pas été prises en compte dans les aménagements réalisés ces dernières années. Il faut penser à tous les usages lors de leur création. Dans notre programme, nous avons annoncé de soumettre au vote les projets majeurs d'Évreux et créer en amont des instances de débats sur leurs enjeux. Il sera alors possible que des associations, comme la vôtre, puisse s'exprimer sur les projets.

Nous avons aussi annoncé notre volonté de lutter contre le harcèlement sexiste et sexuel des femmes dans l'espace public, au travers notamment de l'identification (application numérique), grâce aux outils numériques, à des espaces urbains où le sentiment d'insécurité est accru et où se produisent les faits : vol, agression verbale... Cette délinquance, qui n'est pas toujours dénoncée officiellement à la Police, pourra être ainsi repérée et traitée.

**9. En matière de politique jeunesse et de petite enfance, est-il prévu d'intégrer une composante genre ? Si oui, laquelle ?**

Il faut bouger les consciences. La politique Jeunesse et Petite enfance doit être sensible aux évolutions de la société. La municipalité a un rôle à jouer dans le développement d'actions éducatives visant l'égalité filles-garçons. Les mesures détaillées ci-dessus (question 6), principalement liées à la formation du personnel municipal, permettront de contribuer à un recul des biais et stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

Nous souhaitons et nous nous engageons par ailleurs à favoriser la création de sections féminines dans toutes nos associations sportives. Il faut que chacune et chacun, dans notre commune, cesse de répéter au quotidien que telle activité n'est faite pour tous. Nous sommes pour une ville inclusive.

**10. Dans le cadre des rénovations des écoles primaires, envisagez-vous d'agir sur les aménagements des cours d'école ? Comment ?**

Nous souhaitons réaliser un plan pluri annuel d'investissement dans les écoles d'Évreux. Les aménagements des cours d'école seront intégrés à ce plan, notamment en ce qui concerne l'installation des équipements. Ces derniers doivent être ouverts aux jeunes filles et garçons quel que soient les activités dispensées. La formation et la sensibilisation du personnel communal pour comprendre et lutter contre les biais stéréotypés sont aussi des actions que nous mènerons.

**11. Pouvez-vous vous engager pour garantir une communication municipale non genrée (C'est-à-dire avec un vocabulaire, des images et des contenus qui ne véhiculent pas de stéréotypes sur les rôles et fonctions sociales des femmes ?) ? Sur quelles bases ?**

La question de l'image des femmes en matière de communication est sensible. Il existe aujourd'hui des stéréotypes inacceptables qui continuent de s'appliquer à l'image des femmes et leur rôle dans la société. L'équipe d'« Evreux Avance » a, au sein de son équipe, de nombreuses femmes qui travaillent ou qui sont cheffes d'entreprise. L'image véhiculée par les collectivités territoriales doit permettre d'affirmer cette place des femmes dans notre société. Nous nous attacherons donc à ne pas participer à des représentations symboliques stéréotypées qui s'inscrivent dans les esprits de chacun. Pour autant, nous respectons les choix réalisés par les femmes, qu'elles souhaitent s'engager en politique, dans une activité professionnelle ou prendre en charge leur foyer au quotidien. Les images de communication diffusées sur le sujet par la municipalité seront réalisées dans ce sens. Nous valoriserons aussi les femmes et leurs différents parcours lors d'événements comme la fête du bénévolat et la semaine des « Femmes d'Évreux ». Nous mettrons en place des permanences régulières du Maire dans chaque Mairie Annexe et sans rendez-vous pour réinstaurer le dialogue avec les habitantes et les habitants. Cette simplicité d'accès facilitera le dialogue avec le maire.

**12. En matière d'emploi, comptez-vous conserver les dispositifs d'aide à l'entrepreneuriat au féminin existants à l'agglomération ?**

Nous conserverons ce dispositif et nous souhaitons organiser, tous les ans, une semaine des « Femmes d'Évreux » alliant conférences, rencontres, débats organisés en partenariat avec le tissu associatif,

administratif et entrepreneurial, et permettant de mettre en lumière l'apport des femmes à notre ville. Nous avons aussi comme action, d'animer un réseau de marrainage et d'échanges, tant pour développer l'entreprenariat que l'investissement associatif féminin. Dans le journal communal, nous créerons une rubrique spécifique qui valorisera des parcours atypiques d'Ébroïciennes.

**13. Comment intégrez-vous l'inégalité femme-homme, en particulier dans la prise en compte des familles mono-parentales (essentiellement des femmes), dans les politiques logement de la ville ?**

Nous avons plusieurs actions en faveur des familles mono-parentales et surtout des femmes seules avec des enfants. Une tarification spécifique sera mise en place pour elles au niveau de la garderie et les frais de cantine. Nous mettrons aussi en œuvre des critères transparents d'attribution des places en crèche pour favoriser la mixité sociale, tout en facilitant la vie des familles, notamment monoparentales. En ce qui concerne le logement, nous renforcerons l'accès à l'hébergement et au logement pour les femmes victimes de violences avec les bailleurs d'Évreux, notamment en créant un fonds pour prendre en charge les nuits relais et les frais de déplacement d'urgence.

**14. Une loi anti-harcèlement (entrée en vigueur en août 2018) existe. Connaissez-vous les statistiques qui s'y rapportent à Evreux ? Savez-vous si une formation spécifique de la police municipale en matière de lutte contre les violences sexistes et l'égalité a été mise en place par l'équipe précédente ? Pour votre part, envisagez-vous de former votre police ?**

Nous ne connaissons pas les statistiques concernant la loi anti-harcèlement sur le territoire d'Évreux et nous n'avons pas aujourd'hui accès au plan de formation de la police municipale. Toutefois, nous nous sommes engagés à former les professionnels en contact avec les femmes victimes de violence, au sein des services municipaux et intercommunaux, et également à destination des professionnels exerçant sur la commune, toujours avec les associations existantes et en lien avec les services de l'État. Nous souhaitons aussi faire connaître les dispositifs existants et soutenir le développement de permanences locales d'accompagnement spécialisé à destination des femmes victimes de violences.



## 15. Comment comptez-vous financer les associations dans le domaine des droits des femmes et à quelle hauteur ?

Nous avons annoncé l'augmentation de 15 %, sur la durée du mandat, du budget réservé aux associations et une volonté de programmer des investissements dans le matériel destiné aux événements associatifs. Les associations porteuses de projets et s'engageant contre le harcèlement scolaire, contre les violences faites aux femmes, pour l'entrepreneuriat féminin... s'inscrivent dans les priorités de notre futur mandat.

## 16 Avez-vous une mesure phare à proposer de nature à favoriser localement l'égalité des femmes et des hommes ? Si oui, laquelle ?

Plusieurs mesures ont été énoncées ci-dessus mais en ce qui concerne le fonctionnement de la Mairie, nous prévoyons un égal accès aux postes à responsabilité ainsi qu'un renforcement de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Par ailleurs, au sein de la municipalité et de l'agglomération, nous lancerons un plan d'action visant à agir sur l'ensemble des domaines suivants contre le sexisme ordinaire :

- 1 – Afficher et appliquer le principe de tolérance zéro
- 2 – Informer pour faire prendre conscience des comportements sexistes (actes, propos, attitudes) et de leurs impacts
- 3 – Former de façon ciblée sur les obligations et les bonnes pratiques de lutte contre le sexisme ordinaire
- 4 – Diffuser des outils pédagogiques aux agents pour faire face aux agissements sexistes au sein de nos collectivités
- 5 – Inciter l'ensemble des agents à contribuer à prévenir, à identifier les comportements sexistes et à réagir face au sexisme ordinaire
- 6 – Prévenir les situations de sexisme et accompagner de manière personnalisée les victimes, témoins et décideurs dans la remontée et la prise en charge des agissements sexistes
- 7 – Sanctionner les comportements répréhensibles et communiquer sur les sanctions associées
- 8 – Mesurer et mettre en place des indicateurs de suivi pour adapter la politique de lutte contre le sexisme ordinaire

